

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 30 novembre 2022  
Date de l'affichage : 30 novembre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 46 + 1 suppléé + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 53

<b>OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE NUMERIQUE</b>
---

Numéro de la Délibération : 071222-DC-122

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux-le-Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE.

**Dont suppléés :**

- Mme Michèle BRICHEZ par Bernard HUGUET.

**Dont représentés :**

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de ERCUIS.

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE NUMERIQUE**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;
- Le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 ;
- Le projet de charte numérique **ci-annexé** ;
- L'avis favorable des représentants du Comité Technique en date du 16 novembre 2022 ;

***Considérant :***

- Que le déploiement des technologies de l'information et de la communication conduit les agents de la Thelloise à utiliser les outils informatiques, les réseaux et les services de communication numériques dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;
- Que le développement du numérique et de la digitalisation des collectivités locales imposent la nécessité de poser un cadre quant à l'utilisation de l'ensemble des moyens numériques mis à disposition par l'employeur ;
- La volonté de la Thelloise de maintenir l'intégrité de son système d'information et d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques ;
- Qu'il convient de déterminer les conditions d'utilisation des ressources numériques mises à disposition ;
- La nécessité de rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre afin de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation des ressources en termes de confidentialité et d'intégrité des informations traitées ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** la charte numérique présentée en **annexe** et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein de la Communauté de communes Thelloise.
- **DIT** que cette charte sera communiquée à chaque agent de la collectivité.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221207-071222-DC-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022  
Affichage : 12/12/2022